



Québec, ce 21 novembre 2016

Me Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255, Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL ET  
PAR LA POSTE**

Objet : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité;  
**Dossier R-3964-2016;**  
**Réplique de l'ACEF de Québec suite aux commentaires du Distributeur sur les sujets d'intérêt et les budgets prévisionnels des intervenants**

Chère consœur,

L'ACEF de Québec a pris connaissance de la correspondance du 17 novembre 2016 du Distributeur (pièce B-0121) relativement aux sujets d'intérêt et des budgets prévisionnels soumis par les intervenants à la Régie.

Dans un premier temps, l'ACEF de Québec note que le Distributeur ne formule aucun commentaire sur les sujets dont elle se propose de traiter et s'en remet à la Régie pour la détermination du cadre de l'audience à cet égard.

Toutefois, l'ACEF de Québec s'étonne de voir que « *le Distributeur remarque que l'ACEF de Québec, l'APCHQ et l'UPA prévoient de nombreuses heures de préparation pour leurs analystes, alors que leur intervention porte sur des sujets restreints* ».

L'ACEF de Québec soumet respectueusement à la Régie que le volet « Abonnement » comporte plusieurs enjeux à débattre pour la suite du dossier. Par conséquent, le nombre d'heures de préparation prévu pour son analyste doit refléter ces enjeux ainsi que leur complexité.

Elle soumet également que ce nombre d'heures de préparation englobe les heures de préparation pour étudier les nombreuses propositions du Distributeur présentées lors des 6 ateliers et formuler par écrit ses positionnements, conformément à la décision D-2016-035.<sup>1</sup> Évidemment, ces travaux de préparation déjà réalisés ne sont pas fonction du nombre de sujets dont se propose de traiter l'ACEF de Québec pour la suite du dossier.

L'ACEF de Québec attire l'attention de la Régie sur le fait que le nombre d'heures de préparation prévu pour son analyste est le plus bas parmi ceux des analystes des intervenants selon le tableau compilé par le Distributeur et présenté à la pièce B-0121 (page 1).

En conclusion, l'ACEF de Québec soumet respectueusement que le nombre d'heures de préparation prévu pour son analyste est parfaitement raisonnable et prie la Régie d'en tenir compte dans sa décision sur les budgets et les enjeux à débattre.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec

---

1 « [19] Le temps de travail nécessaire pour compléter le formulaire de positionnement à la suite des séances de travail pourra être pris en considération dans le cadre du budget de participation et de la demande de paiement de frais des intervenants. » Régie de l'énergie, Décision D-2016-035 du 9 mars 2016.